



Basketball en fauteuil roulant Canada
Dossier technique du Championnat junior de l'Ouest
2024

La saison 2024 sera la première année du cycle des Jeux du Canada. Des compétitions régionales auront lieu selon une structure de demi-terrain 3 contre 3, en 2024, et sur tout le terrain 4 contre 4, en 2025. Une compétition aura lieu dans les provinces de l'Est (Ont., Qc, N.-B., Î.-P.-É., N.-É., T.-N.) et une compétition se tiendra dans les provinces de l'Ouest (C.-B., Alb., Sask., Man.).

DIVISION JUNIOR

1. Inscription

- 1.1. Dates limites d'inscription
 - 1.1.1. Championnat junior de l'Est – le 10 février 2024
 - 1.1.2. Championnat junior de l'Ouest – le 13 février 2024

2. Participants

Joueurs

- 2.1. Doivent être âgés de 24 ans ou moins (M24) au 31 décembre 2027
 - 2.1.1. Année de naissance : 2003 ou après
 - 2.1.2. Exemptions en matière d'âge évaluées au cas par cas par le comité de développement, en consultation avec les entraîneurs en chef provinciaux.

Entraîneurs et personnel d'équipe

- 2.2. Basketball en fauteuil roulant Canada impose ce qui suit au personnel d'équipe (entraîneurs, gérants)
 - 2.2.1. Certification
 - Entraîneur en chef – Certifié – Compétition Introduction
 - 2.2.2. Vérification des antécédents
 - Tout le personnel d'équipe doit détenir une vérification récente du casier judiciaire/vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) et une vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables au cours des 3 dernières années

2.2.3. Formation

Tout le personnel d'équipe – accomplissement d'un module de formation sur le sport sécuritaire approuvé par BFRC au cours des 3 dernières années

Entraîneurs – Prendre une tête d'avance en sport et Prise de décisions éthiques de l'ACE, en plus du module de formation sur le sport sécuritaire approuvé par BFRC

Équipes

- 2.3. Les équipes doivent soumettre leurs formations à l'hôte du tournoi et à BFRC, d'ici la date limite d'inscription précisée dans la documentation d'inscription au tournoi.
- 2.4. Les équipes peuvent être subdivisées en groupes si les nombres le permettent. Une équipe provinciale peut inscrire autant de groupes qu'elle le veut dans une compétition.
 - 2.4.1. Toutes les équipes composées de joueurs et de joueuses dans leurs formations doivent aussi compter un homme et une femme dans leur personnel d'entraînement.
- 2.5. Un groupe doit compter au moins 4 joueurs et un entraîneur présent.
- 2.6. Les équipes ou groupes peuvent compter autant de joueurs qu'elles ou qu'ils le veulent dans leurs formations, mais les noms de seulement 5 joueurs doivent figurer sur la feuille de pointage à chaque match.
- 2.7. Les athlètes peuvent jouer pour un groupe seulement, à un Championnat régional junior.
- 2.8. Les entraîneurs ne peuvent entraîner qu'un groupe à un Championnat régional junior.

Le comité de développement, en consultation avec le Bureau national, déterminera l'admissibilité sur demande.

3. Classification

- 3.1. Le système de classification de l'I.W.B.F. sera utilisé.
- 3.2. Les athlètes non handicapés sont classifiés 4,5.
- 3.3. Dans la division 1, le nombre total de points sur le terrain ne doit pas dépasser 9,0 points (ou 10 points – à déterminer en janvier 2024), sauf ce qui suit :
 - 3.3.1. une équipe aura droit à 1 point supplémentaire sur le terrain pour toute joueuse sur le terrain.
- 3.4. Points ouverts dans la division 2.

4. Compétition

- 4.1. Les [règlements de jeu sur demi-terrain 3 contre 3](#) seront en vigueur, conformément à l'I.W.B.F.
- 4.2. Le ballon du jeu sera le ballon BG 4500 de grosseur 7, approuvé par l'I.W.B.F.

4.3. Chronomètre

4.3.1. Division 1 – le chronomètre de 18 secondes sera remis à 14 secondes sur un rebond offensif après que le ballon touche l’anneau

4.3.2. Division 2 – le chronomètre de 18 secondes sera remis à 18 secondes sur un rebond offensif ou défensif après que le ballon touche l’anneau

5. Contrôle de dopage

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) peut effectuer au hasard des tests de dopage à ce Championnat. Le CCES est autorisé à procéder à la collecte d'échantillons d'urine conformément au Programme canadien antidopage, adopté par Basketball en fauteuil roulant Canada.

Plus de renseignements sur le Centre canadien pour l'éthique dans le sport se trouvent à l'adresse <https://www.cces.ca/fr>.